



Programme Agriculture Chasse et Biodiversité

Des actions pour la biodiversité, réalisées par les agriculteurs et les chasseurs, financées par le programme ÉCOCONTRIBUTION CHASSEURS/OFB.



Bouchons de culture

Intérêt Petit gibier / Biodiversité



Intérêt Paysage



Intérêt Qualité de l'eau

Intérêt Mellifère / Pollinisateurs

Intérêt Auxiliaires / Hiver



Bouchon de culture

Principe non récolte d'une partie de la culture (céréales, colza) avant le 15 octobre

Implantation

- Minimum 1 ares et 5m de large
- surface maximum 50 ares
- Distance minimum 200 mètres entre 2 bouchons de culture

Nombre de bouchons Minimum 3 bouchons de culture

Bouchon de « champenois »

Principe Plantation arbustive

Implantation

- Minimum 10m²
- Maximum 25m²

Nombre de bouchons Minimum 3 bouchons de « champenois »

VOUS SOUHAITEZ DAVANTAGE D'INFORMATIONS ?

Contactez le technicien de votre secteur ou la fédération au 02 37 24 04 80 ou par mail à armelle.paris@fdc28.fr



Je sème pour la **biodiversité**

CAHIER DES CHARGES



Bouchons de culture

LES BÉNÉFICIAIRES :

les territoires adhérents à la FDC28 à jour de l'ensemble de leurs cotisations.

LES ENGAGEMENTS :

- Le bénéficiaire s'engage à respecter (ou à faire respecter) le cahier des charges et à mettre tout en œuvre pour garantir la présence d'un couvert de qualité, sans gêne pour les cultures avoisinantes et les cultures de production de semences.
- Semis du couvert avant le 15 mai. Largeur minimum : 5m - largeur maximum : 24 m.
- Non récolte d'une partie de la culture (céréales, colza) avant le 15 octobre.

LOCALISATION DES COUVERTS :

L'exploitant agricole, accepte de réaliser des « bouchons de culture » et « bouchons champenois ».

Ces aménagements seront localisés avec leurs numéros sur un plan au 1/25 000^e ou sur un Registre Parcellaire Graphique (avec repères de commune, lieu-dit, routes, etc.).

AIDE À L'IMPLANTATION :

Si la parcelle est implantée sur un territoire adhérent à la FDC, celui-ci bénéficiera d'une aide de 15 € par bouchons, minimum 3 bouchons par parcelle.

LES PIÈCES À FOURNIR :

- **Un plan de localisation de la parcelle au 1/25 000^e et un plan détaillé des contours du couvert** (disponibles sur le site www.geoportail.gouv.fr ou un plan PAC) ;
- **Le contrat dument rempli, daté et signé.**